

ETRE ACTEUR EN CONSEIL DE CLASSE

Décembre 2020



Sommaire

- ❖ Le rôle du conseil de classe ;
- ❖ La composition du conseil de classe ;
- ❖ La désignation de représentants des parents d'élèves ;
- ❖ Le fonctionnement du conseil de classe ;
- ❖ Le déroulement du conseil de classe ;
- ❖ Le rôle des délégués des parents d'élèves ;
- ❖ Le conseil de classe et le parcours scolaire ;
- ❖ La commission d'appel ;
- ❖ Les supports d'information à destination des parents d'élèves.

Le rôle du conseil de classe

- ❖ Suivi et évaluation des acquis des élèves ;
- ❖ Vie de la classe et organisation du travail personnel des élèves ;
- ❖ Déroutement de la scolarité de chaque élève ;
- ❖ Accompagnement des élèves dans leur parcours scolaire et dans la construction de leur projet personnel ;
- ❖ Progression des apprentissages des élèves à l'intérieur d'un cycle et dans le passage d'un cycle à l'autre.



Art. R 421-51 du code de l'éducation

Le rôle du conseil de classe

En classe de terminale, le conseil de classe se prononce sur les vœux de poursuite d'études de l'élève dans l'enseignement supérieur.

Sur cette base, le chef d'établissement émet un avis sur chacun des vœux de l'élève (**fiche Avenir de Parcoursup**).



Art. R 421-51 du code de l'éducation

La composition du conseil de classe

Le chef
d'établissement
ou son
représentant

Les
enseignants de
la classe

Le psychologue
de l'Education
nationale

Les 2 parents
délégés de la
classe



Le CPE

Les 2 délégués
élèves de la
classe

La composition du conseil de classe

- ❖ Le chef d'établissement ou son représentant préside le conseil de classe ;
- ❖ Le médecin de l'Education nationale, l'assistant de service social, l'infirmier ou l'infirmière sont également membres du conseil de classe si besoin ;
- ❖ Des professeurs volontaires des écoles situées dans le secteur de recrutement du collège peuvent participer aux conseils de classe de 6^e.

La désignation des représentants des parents

Pour avoir des représentants en conseil de classe, il faut avoir présenté une liste aux élections au conseil d'administration.

Le nombre de représentants auquel on a droit est proportionnel aux suffrages obtenus aux élections.

La désignation des représentants des parents

Le conseil local FCPE (de même que les autres associations en présence s'il y en a) soumet une liste de noms de parents au chef d'établissement.

Le chef d'établissement a le dernier mot sur la répartition finale des parents délégués dans les différentes classes.

La désignation des représentants des parents

Pour chaque classe, les textes officiels prévoient deux parents titulaires et deux parents suppléants..

Un parent peut être délégué d'une classe où il n'a pas d'enfant.

Le fonctionnement du conseil de classe

- ❖ Il se réunit au moins 3 fois par an ;
- ❖ Il n'y a pas de quorum ;
- ❖ Il n'y a pas de vote : le conseil de classe émet des avis, il ne prend pas de décisions ;
- ❖ Il ne prononce pas de sanctions : c'est une instance pédagogique et non disciplinaire ;
- ❖ Les horaires doivent être compatibles avec les disponibilités des parents.

Le fonctionnement du conseil de classe

« Les heures de réunion des conseils d'école, des conseils d'administration, des conseils de classe et des conseils de discipline sont fixées de manière à permettre la représentation des parents d'élèves. »

Le déroulement du conseil de classe

- ❖ Le professeur principal donne l'avis général sur la classe ;
- ❖ Les délégués élèves interviennent ;
- ❖ Les délégués parents interviennent ;
- ❖ Le cas de chaque élève est examiné.

Ces éléments représentent le cas général et sont donnés à titre indicatif.

Le rôle des délégués des parents d'élèves

- ❖ Ils font le lien entre l'établissement et les familles ;
- ❖ Ils représentent l'ensemble des parents et défendent l'ensemble des élèves ;
- ❖ Ils préparent le conseil de classe en amont, participent activement pendant la réunion et assurent ensuite un retour auprès des parents de la classe.

Le rôle des délégués des parents d'élèves

Avant le conseil de classe :

Le conseil local

- ❖ S'assure que l'établissement a transmis les noms des parents délégués à chaque classe ;
- ❖ Récupère les coordonnées des parents, la liste des élèves.

Le parent délégué

- ❖ Prend contact avec l'autre parent délégué ;
- ❖ Prend contact avec les parents de la classe ;
- ❖ Prend contact avec les élèves délégués ;
- ❖ Prend contact avec le professeur principal ;
- ❖ Prépare une fiche de suivi.

Ces éléments sont donnés à titre indicatif.

Le rôle des délégués des parents d'élèves

Pendant le conseil de classe :

- ❖ Présenter la synthèse des questions et retours des parents de la classe ;
- ❖ Ne pas hésiter à poser des questions et demander des précisions si nécessaire ;
- ❖ Ne pas hésiter à apporter des informations le cas échéant ;
- ❖ S'attacher à relativiser les regards négatifs sur un élève. Insister sur les remédiations prévues par l'établissement en cas de difficultés ;
- ❖ S'assurer de la prise en compte de la parole des délégués élèves de classe.

Ces éléments sont donnés à titre indicatif.

Le rôle des délégués des parents d'élèves

Après le conseil de classe :

- ❖ Un compte rendu est transmis rapidement aux parents de la classe (résumé des interventions générales, pas d'appréciations personnelles ni d'informations nominatives) ;
- ❖ Le compte rendu est transmis par tous les outils à notre disposition (envoyé avec le bulletin, envoyé par mail...) ;
- ❖ Le compte rendu n'a pas à être soumis au chef d'établissement avant diffusion ;
- ❖ On contacte les parents qui en ont exprimé le souhait.

Ces éléments sont donnés à titre indicatif.

Le conseil de classe et le parcours scolaire

Le conseil de classe émet des avis, des conseils et des propositions mais **la décision de passage de classe ou d'orientation ne lui appartient pas, elle revient au chef d'établissement.**

Le conseil de classe et le parcours scolaire

Lorsque les propositions ne sont pas conformes aux demandes, le chef d'établissement reçoit l'élève et ses parents afin de les informer des propositions du conseil de classe et de recueillir leurs observations. Le chef d'établissement présente et prend ensuite les décisions d'orientation.

Les décisions non conformes aux demandes font l'objet de motivations signées par le chef d'établissement. Elles sont adressées aux parents de l'élève qui font savoir au chef d'établissement s'ils acceptent les décisions ou s'ils en font appel, dans un délai de trois jours ouvrables à compter de la réception de la notification de ces décisions.

En cas de désaccord, ils peuvent demander le **maintien dans la classe d'origine** pour une seule année.

La commission d'appel : composition

Le DASEN
(président)

2 chefs
d'établissement

Un directeur de
CIO



3 enseignants

Un CPE

3 représentants
des parents
d'élèves

La commission d'appel : composition

La commission peut s'adjoindre un médecin de l'Education nationale et un assistant de service social.

Les membres sont nommés par le DASEN pour une durée d'un an renouvelable, sur proposition des associations en ce qui concerne les représentants des parents d'élèves.

Arrêté du 14 juin 1990

La commission d'appel : procédure

L'établissement scolaire informe les familles sur la procédure, la date et le lieu de réunion de la commission d'appel.

Le chef d'établissement transmet à la commission d'appel les décisions motivées ainsi que tous les éléments susceptibles de l'éclairer. Les parents de l'élève ou l'élève majeur qui le demandent sont entendus par la commission. L'élève mineur peut être entendu à sa demande avec l'accord de ses parents.

La commission d'appel examine le dossier de l'élève et prend une décision définitive d'orientation qui est communiquée par écrit à la famille.

Arrêté du 14 juin 1990

Les supports d'information entre les parents et l'établissement

- Le **livret scolaire numérique**, du CP à la 3^e qui comprend les bilans périodiques et les bilans de cycles ;
- Les **bulletins de notes** et le **livret scolaire** au lycée ;
- La **fiche navette** avec les souhaits de l'élève et de ses parents.

Un module complet de formation en ligne sur
le conseil de classe est disponible sur
Jaimemonecolepublique.fr



Merci pour votre écoute et votre participation !

